



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00704110-DE

Publié le : 02/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 59 - Plan Ecoles : Groupe Scolaire la Butte - Rénovation extension de la Maternelle et reconstruction de la restauration scolaire - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Plan Ecoles : Groupe Scolaire la Butte
Rénovation extension de la Maternelle et reconstruction de la restauration
scolaire
Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	07/02/2023	Favorable unanime
Commission n° 3	08/02/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le projet de rénovation extension du groupe scolaire de la Butte vise à rénover énergétiquement l'école maternelle, incluant la possibilité d'une extension pour accueillir les élèves supplémentaires apportés par les projets urbains environnant et à reconstruire un restaurant scolaire pour la maternelle et l'élémentaire.

Le coût d'objectif travaux a été fixé à l'issue de la phase de programmation à 3 300 000 € HT.

Il convient aujourd'hui de choisir le lauréat, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

I - Contexte

Un des engagements de l'équipe municipale est de **mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et de rénover les écoles.**

Ainsi, **le programme de rénovation des écoles et des crèches a pour objectif de prévoir l'adaptation au changement climatique** (rénovations énergétiques, création d'oasis / îlots de fraîcheur avec moins de surfaces imperméables, plus de jardins et plus de biodiversité, ...).

Par ailleurs, le Plan Ecoles défini par la Municipalité intègre l'objectif de **300 places supplémentaires de restauration en moyenne par an.**

Le groupe scolaire de la Butte est particulièrement concernée par ces problématiques. Chaque année, des refus d'accueil en restauration sont notifiés aux parents. De plus, la qualité de l'accueil tant en maternelle qu'en élémentaire est insatisfaisante, la configuration des locaux complexifie grandement le respect des normes sanitaires, et les espaces d'accueil des enfants sont sous-dimensionnés au regard du référentiel de l'Education Nationale.

Un nouvel équipement de restauration scolaire en liaison froide sera de nature à redonner un accès qualitatif à tous les enfants dont les parents en font la demande. Il permettra également d'orienter les repas produits par la cuisine centrale vers d'autres écoles qui disposent d'un espace suffisant.

L'étude de faisabilité conduite au regard de ces facteurs multiples a permis la formalisation des conditions d'implantation de cette future restauration sur le site de l'école et la description des éléments urbains, techniques, financiers du projet, établissant ainsi une première approche vis-à-vis du programme de l'opération (type de restauration, effectifs, qualité énergétique et environnementale du bâtiment, coût des travaux...).

Rappel du programme surfacique :

- rénovation énergétique de la maternelle, y compris réaménagement des locaux situés au rez-de-jardin de la maternelle en espace mutualisé périscolaire et bibliothèque (875 m² surface utile),
- reconstruction de la restauration maternelle et élémentaire, d'office en liaison froide avec une augmentation de la capacité d'accueil en restauration. Des bureaux pour le DALM (Directeur Accueil

Loisir Multisites), l'animateur référent, le psychologue scolaire et une salle de réunion sont également prévus,

- la possibilité d'extension de la maternelle, augmentation de la capacité d'accueil de l'école avec la création de deux salles de classes maternelles, et d'une salle de périscolaire supplémentaire en prévision des projets urbains dans un périmètre proche, écoquartier Vauban notamment.

Rappel des objectifs énergétiques et environnementaux :

- extension : Niveau E3-C1/Bâtiment BEPOS. La future restauration scolaire sera soumise à la RE 2020,

- maternelle existante : BBC Rénovation Performance.

Le coût d'objectif travaux à l'issue de la phase de programmation et servant de base pour le concours de Maîtrise d'œuvre a été fixé à 3 300 000 € HT.

Des subventions seront recherchées auprès des différents partenaires (Etat, Union Européenne, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs,...) avant le démarrage de la phase travaux, dans le cadre notamment des contractualisations finalisées ou à venir.

II - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément aux articles R2172-1 à R2172-7 du Code de la Commande Publique,

Le jury de concours réuni le 13 janvier 2023 a classé les projets remis par les trois candidats sélectionnés dans l'ordre suivant :

1. BQ+A Bernard Quirot et Associés (70)
2. ARCHI+TECH (25)
3. B_CUBE (69)

et a émis un avis motivé.

Conformément à l'article R 2122-6 du code de la commande publique et au vu de l'avis motivé du jury, le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager les négociations avec les deux premières équipes BQ+A Bernard Quirot Architectes et associés et ARCHI+TECH. Cette négociation a porté sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et la prise en compte des observations du jury sur le projet.

A l'issue des négociations, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise à l'équipe représentée par le mandataire BQ+A (Bernard Quirot Architectes et associés) pour un montant d'honoraires de 604 030,50 € HT. Ce qui rapportés aux 3 987 000 € HT de coût prévisionnel travaux du projet porté par le soumissionnaire amènent à un taux d'honoraires négocié de 15,15 % (16,46 % avant négociation).

L'équipe est constituée de 7 cotraitants dont le mandataire est BQ+A.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation extension de la Maternelle Butte et reconstruction de la restauration du groupe scolaire la Butte à l'équipe représentée par le mandataire BQ+A (Bernard Quirot Architectes et associés) pour un montant d'honoraires de 604 030,50 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

M. Benoît CYPRIANI (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT